

Madame
Isabella Brunelli
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

isabella.brunelli@sbfi.admin.ch

Berne, 2 avril 2020

Consultation sur l'Ordonnance du Conseil des hautes écoles sur l'admission aux hautes écoles spécialisées

Madame, Monsieur,

L'Union syndicale suisse (USS) vous remercie de l'avoir invitée à s'exprimer sur l'Ordonnance du Conseil des hautes écoles sur l'admission aux hautes écoles spécialisées. Elle vous transmet par la présente sa position.

L'USS constate que ce projet d'ordonnance reprend les dispositions existantes sans modification matérielle des voies d'admission existantes.

L'USS salue les dispositions de l'article 8 qui stipulent une collaboration avec les associations professionnelles s'agissant de l'exigence d'expérience du monde du travail pour l'admission aux études en HES.

L'USS prend acte du mandat confié à swissuniversities de présenter jusqu'à mi-mai 2020 une proposition de nouvelles conditions d'admission pour le domaine de la santé qui tiennent compte des besoins spécifiques du domaine de la santé tout en étant conformes à l'exigence de la LEHE d'une année d'expérience du monde du travail avant l'admission aux études. La réglementation actuelle ne respecte pas complètement cette exigence dans la mesure où l'expérience du monde du travail peut intervenir avant ou pendant la formation. L'USS accepte que les dispositions actuelles transitoires de la LEHE continuent à s'appliquer jusqu'à la réalisation du mandat et la définition de nouvelles modalités conformes.

L'USS a suivi l'expérience pilote d'admission aux filières MINT HES sans expérience préalable du monde du travail en raison de la pénurie de personnel dans le domaine. Il est raisonnable d'attendre les résultats de l'évaluation des filières pilotes 2015 à 2019 avant de décider de la poursuite ou non de cette modalité d'admission. Dans l'intervalle, les dispositions actuelles du DEFR continuent à s'appliquer. En temps venu, l'USS souhaite qu'une analyse approfondie soit menée sur cette question dans la mesure où cette pratique est contraire au principe de base de l'admission à une HES avec une maturité professionnelle et une expérience professionnelle du monde du travail. Les profils des hautes écoles ainsi que des étudiants qui y accèdent ont un impact non négligeable sur la cohérence et la perméabilité du système de formation qu'il est difficile de garantir avec des exceptions durables.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de nos remarques, nous vous prions d'agr er,
Madame, Monsieur, nos salutations distingu es.

UNION SYNDICALE SUISSE



Pierre-Yves Maillard
Pr sident



Laura Perret Ducommun
Premi re secr taire adjointe